

	Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation
Objectif	Formation initiale (diplôme ou titre professionnel)	Formation continue (qualification professionnelle)
Type de contrat	Contrat à durée limitée (CDL) Contrat à durée indéterminée (CDI)	Contrat à durée déterminée (CDD) Contrat à durée indéterminée (CDI)
Durée du contrat	Lorsque le contrat est à durée limitée, sa durée est de <b>6 mois au minimum à 3 ans au maximum</b> . La durée maximale du contrat peut être portée à 4 ans lorsque l'apprenti est un travailleur handicapé. La durée du contrat est précisée dans une convention annexée au contrat.	S'il s'agit d'un CDD, la <b>durée minimale est comprise entre 6 et 12 mois</b> . Elle peut être allongée jusqu'à <b>36 mois</b> dans certaines situations.
Conditions d'âge	De <b>16 à 29 ans</b> révolus (30 ans moins 1 jour)	De <b>16 à 25 ans</b> révolus (26 ans moins un jour) pour compléter la formation initiale
	Jeune <b>de 15 ans</b> (si l'âge est atteint entre la rentrée scolaire et le 31 décembre de l' <i>année civile Du 1er janvier au 31 décembre</i> ). Le jeune doit avoir terminé son année de 3e.	De <b>26 ans et plus</b> pour les demandeurs d'emploi
	L'âge <b>maximum</b> peut être porté à <b>35 ans au plus</b> (36 ans moins 1 jour) dans les cas suivants :	
	L'apprenti <b>signe un nouveau contrat</b> pour accéder à un niveau de diplôme supérieur à celui déjà obtenu	Sans condition d'âge pour les bénéficiaires du RSA: RSA : Revenu de solidarité active, de l'ASS: ASS : Allocation de solidarité spécifique ou de l'AAH: AAH : Allocation aux adultes handicapés et pour les personnes sortant d'un contrat unique d'insertion (CUI)
	Le <b>précédent contrat a été rompu</b> pour des raisons indépendantes de sa volonté, ou pour inaptitude physique.	
	Il ne doit alors pas s'écouler <b>plus d'1 an</b> entre les 2 contrats.	
	Il n'y a <b>pas d'âge limite</b> si l'apprenti est dans une des situations suivantes : Il est reconnu travailleur handicapé Il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme Il est un sportif de haut niveau ou il n'obtient pas le diplôme ou le titre professionnel visé (prolongation maximum d'1 an).	
Formation	Au minimum <b>25 %</b> de la durée totale du contrat	150 heures minimum et comprise entre <b>15 %</b> et <b>25 %</b> de la durée totale du contrat
Rémunération	Entre <b>27 %</b> et <b>100 %</b> du <i>Smic : Smic : Salaire minimum interprofessionnel de croissance</i> suivant l'âge et le niveau d'études, ou le salaire minimum conventionnel si plus favorable	Entre <b>55 %</b> et <b>100 %</b> du <i>Smic : Smic : Salaire minimum interprofessionnel de croissance</i> suivant l'âge et le niveau d'études, ou <b>85 %</b> de la rémunération minimale prévue par la convention collective ou l'accord de branche de l'entreprise si plus favorable
Aides pour les alternants	Les apprentis majeurs peuvent bénéficier d'une aide d'État pour financer leur permis de conduire B L'aide mobili-jeune est une aide au logement accessible sous conditions aux jeunes de moins de 30 ans	L'aide mobili-jeune est une aide au logement accessible sous conditions aux jeunes de moins de 30 ans